



**ETE  
2022**

## **BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Un bulletin municipal estival se veut habituellement léger et ensoleillé.

Cette période est propice à la détente, aux activités en plein air en famille ou entre amis, un départ vers une destination ensoleillée... Bref, c'est l'été, tout le monde en profite et c'est bien légitime.

Cependant, n'oublions pas qu'une petite commune comme la nôtre et, comme partout en France, nécessite une règle générale de bonne conduite citoyenne afin que chacun puisse profiter pleinement du magnifique cadre de vie qui nous est offert.

J'ai malheureusement l'impression de me répéter tous les ans concernant les chiens errants, les aboiements intempestifs, les haies qui dépassent des propriétés et qui masquent la visibilité, les manquements au code de la route, l'utilisation des tondeuses et autres appareils électroportatifs en dehors des heures autorisées, les rodéos nocturnes sur la route et dans les champs!!, les poubelles non rangées après le ramassage.....

La liste devient malheureusement de plus en plus longue et il est hors de questions que certaines incivilités empoisonnent la vie de tous.

Je ne pensais pas en arriver là, mais un premier procès verbal a été dressé la semaine dernière malgré plusieurs mises en garde officielles. Sachez qu'il en sera de même dorénavant pour tout manquement.

**Notre qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société, c'est respecter les autres.**

Fin Avril, vous étiez très nombreux à la réunion publique de présentation et le lancement officiel du plan Inondations. Notre bureau d'étude vient de finaliser le dossier. Il est dorénavant en instruction auprès des services de l'Etat et de la police de l'eau. Nous sommes pour le moment conformes au planning prévisionnel. Le seul point de blocage concerne l'emprise foncière. Nous devons, en effet, détenir l'ensemble des parcelles concernées par les aménagements pour pouvoir avancer. A date, tout n'est pas réglé sur ce sujet. Certains propriétaires n'ont pas encore engagé la procédure de vente chez le notaire ce qui retardera d'autant plus le début des travaux....



La première phase de travaux est maintenant terminée avec le redimensionnement de la buse traversant le Ch. du Crémoulot. La buse rectangulaire de 1200 est maintenant en place. Le débit d'évacuation est maintenant doublé, permettant déjà un meilleur écoulement en cas de forts orages. C'est l'entreprise CADOUX qui a réalisé ces travaux pour un montant de 9 850 € HT dont 30% de subventions soit 2 955 € qui nous seront remboursés.



Un grand merci aux habitants qui ont participé au traditionnel nettoyage de printemps. Vous êtes venus en nombre cette année avec une belle participation de nos jeunes.



Pour toute urgence, veuillez contacter:

- Michel BENESSIANO : 07 88 31 01 38
- Claude VUILLEMENOT : 06 87 20 20 56
- Patrice VUILLEMENOT : 06 07 41 63 61
- Jean Pierre GIRARDOT : 06 82 96 92 40

# INFOS COMMUNALES

## STOP AUX INCIVILITES !

La civilité désigne l'ensemble des règles et des comportements de la vie en collectivité, en société, tels que le savoir vivre, la politesse, l'ordre public...

A contrario, le non respect d'une partie ou de l'ensemble de ces règles se définit par l'incivilité. Elle est, elles sont malheureusement, courantes et se traduisent par des actes ou par des paroles.

### CADRE DE VIE

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter.

Nous avons tous un rôle à jouer. Propreté, stationnement, respect du voisinage... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme. La Mairie aura beau prendre des mesures pour faire appliquer les règles, elle aura toujours besoin de vous pour donner du sens à son action.

## QUELQUES RAPPELS:

➤ Nous avons remarqué depuis quelques temps sur l'ensemble de la commune une recrudescence de divagation de chiens. Par respect, et pour le bon fonctionnement de la vie communale, il vous est demandé de tenir vos amis canins en laisse sur le domaine public pendant la promenade, et de bien vérifier vos clôtures pour ne pas qu'ils s'échappent. Nous recevons également de nombreuses plaintes en mairie concernant leurs aboiements.

J'invite chaque propriétaire d'un animal à être vigilant à l'égard de la gêne susceptible d'être causée au voisinage, par des aboiements répétitifs et intenses. Des colliers anti aboiement sont en vente dans tous les magasins spécialisés!



Je remercie mon maître de m'avoir appris le «vivre ensemble»!

**De plus, les déjections canines doivent être ramassées et mises dans les poubelles.**

## ➤ **TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES , ELAGAGE...**

Par arrêté préfectoral du 13 mars 2012, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

En semaine: du lundi au samedi : 8h-12h et 13h30 -19h.

Le dimanche et jour férié : 10h-12h.

➤ Il est rappelé l'obligation de tailler vos haies à l'aplomb des clôtures afin de n'avoir aucune gêne pour les piétons qui empruntent les trottoirs, et bien sûr de ramasser vos coupes !!!

L'entretien du trottoir incombe au propriétaire occupant, au locataire ou l'usufruitier de l'habitation et sur toute son emprise au sol. Cela concerne le nettoyage des feuilles mortes et les détritrus, le désherbage, le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

➤ Par Arrêté Préfectoral, tous feux extérieurs, et quelle que soit leur nature sont **interdits**.

➤ La commune met à votre disposition des sacs poubelles (jusqu'à épuisement des stocks) à retirer en mairie pendant les heures de secrétariat.

➤ Pour rappel : plusieurs extincteurs sont mis à disposition dans le village en cas de besoin

- Dans la cour du 14 rue du Four (chez Sophie et Sébastien Curie)
- Dans la cour du 6 rue du Four (anciennement Ours Bleu)
- Dans la grange du 10 rue Franche (chez Bernardette Vuillemenot)
- Prochainement dans l'espace Livres 6 rue de l'église
- Un défibrillateur est également mis à disposition à l'extérieur de la Maison Commune (sur le côté gauche de la fenêtre du secrétariat)

➤ Nous souhaitons une excellente retraite à Robert GILLOT, notre Agent Technique. Merci pour tout le travail accompli sur la commune.

Condoléances aux familles Badet et Vuillemenot

Bienvenue à Anna, fille de Natacha Lefevre et

Aurélien Miko – 2 rue de la Potière

## ➤ OFFRE D'EMPLOI

▪ Annonce Adjoint technique : La commune recherche un adjoint technique territorial pour assurer les missions suivantes sur le village : Entretien des espaces verts de la commune, des voiries, des bâtiments communaux et toutes tâches demandées par le Maire ou son représentant. Permis B obligatoire. 10 heures/hebdomadaire/ évolutif – Contrat d'un an renouvelable – Catégorie C (IB 401 – IM 363). Si vous êtes intéressés, merci d'adresser votre lettre de candidature et CV en mairie de Sermange. Poste à pourvoir rapidement.

**L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UN BEL  
ÉTÉ ET D'EXCELLENTE VACANCES.**



### **BON DE COMMANDE**

Carte Avantages Jeunes  
2022/2023

Tu as entre 11 et 26 ans et tu aimes la culture, le sport, les loisirs.

La carte Avantages Jeunes te donne la possibilité, pour la prochaine saison scolaire, d'accéder à plus de 1 800 réductions et gratuités sur toute la Franche Comté: Entrées gratuites diverses, week-end sportifs, réductions dans les magasins....

**Ta commune a décidé de t'offrir cette carte!**

Pour la recevoir, rien de plus simple, il te suffit de t'inscrire à la mairie avec le bulletin d'inscription.

---

#### **BULLETIN D'INSCRIPTION CARTE AVANTAGES JEUNES**

Nom: prénom: Date de naissance:

Adresse:

Email:

Sélectionner le département choisi: DOUBS JURA

**Date limite d'inscription le 18 juillet 2022**



# Téléthon 2022

## Le tricot urbain, vous connaissez ?

Tricoteuses / tricoteurs nous vous lançons un appel à laine !

Pour le prochain Téléthon de décembre 2022, la coordination de l'ex-canton de Gendrey pour le Téléthon est le porteur du projet :

## " Tricotons pour le Téléthon "

Nous souhaitons faire appels aux de tricoteuses / tricoteurs de tout âge pour réaliser des carrés de laine qui seront assemblés sur le mobilier urbain, les arbres du village d'Ougney ( 2 abris bus, lavoir, barrières de la place, façade de la salle des fêtes...) Le but étant de mettre de la couleur au cœur de l'hiver, s'approprier l'espace public et bien sûr de vendre ces carrés de laine au profit du Téléthon.

Nous avons donc besoin de bonne volonté, de laine et beaucoup de bonne humeur pour réaliser des carrés tricotés de 25 x 25 cm, des pompons, des fleurs ...

Ensemble, habillons le village pour le Téléthon !!!

Parlez-en autour de vous, faites les fonds de tiroirs... il y a bien des pelotes neuves ou entamées dans votre entourage !



Où déposer les pelotes / carrés : chez Katia & Nico au 9 rue de la Serre à Saligney (dans la véranda)

Ou bien dans votre mairie aux horaires d'ouverture.

Qui contacter pour participer : Katia au 06 16 99 63 66, après 17h.